

Région de la Bresse et du Revermont

Les zones humides
Vous connaissez ?

Si certains milieux humides sont des sites reconnus au niveau international ou européen et font l'objet d'une protection particulière, il en existe des milliers d'autres beaucoup plus ordinaires. Nous avons ainsi probablement tous déjà vu ou traversé une zone humide sans le savoir, peut-être même passons nous à côté tous les jours. Voici quelques éléments issus de l'inventaire des petites zones humides qui permettront de mieux connaître une partie de ces milieux présents autour de chez nous...

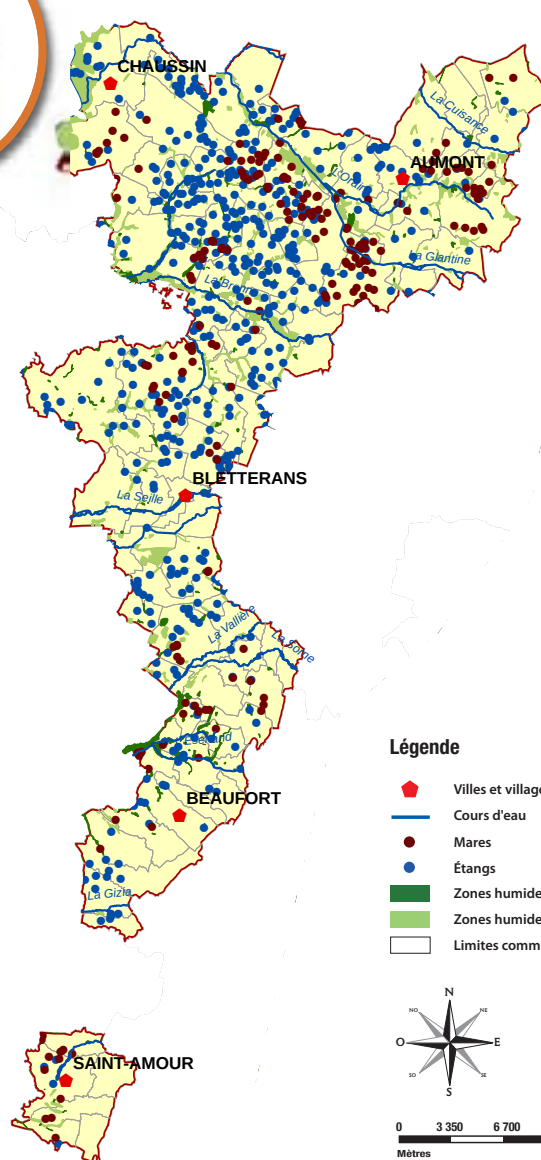


La région naturelle en quelques chiffres

- Altitude moyenne : 215 m
- Superficie totale : 68 441 ha
- Superficie de milieux humides : 5 104 ha
- Données de l'inventaire
FDCJ 2006-2009 : 905 ha pour 254 zones
- Nombre de mares : 195

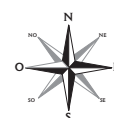
La Bresse, plaine humide et légèrement vallonnée est avant tout un pays de bocage. Le Revermont est formée de reliefs calcaires. Ce secteur de moyenne montagne, peu peuplé, regroupe des villages typiques. Autrefois terre de vignobles, il a conservé de nombreuses maisons vigneronnes taillées dans la pierre de la région.

Les milieux humides inventoriés par les différents organismes couvrent 6,2% de la superficie totale de cette région naturelle. Cette dernière a une responsabilité départementale importante puisqu'elle abrite 22 % de la surface totale des milieux humides jurassiens recensés.



Légende

- Villes et villages
- Cours d'eau
- Mares
- Étangs
- Zones humides issues de l'inventaire FDCJ
- Zones humides issues de l'inventaire DREAL
- Limites communales

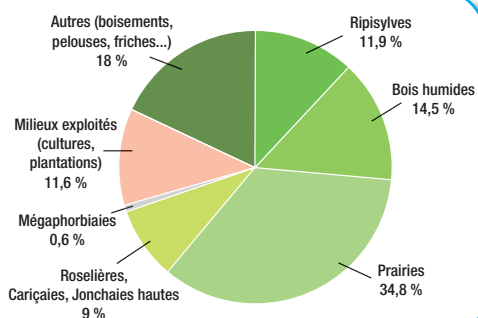


0 3 350 6 700 13 400
Mètres

© Copyright DREAL • DDT
IGN et Fédération des Chasseurs du Jura



Quels sont
les milieux
que l'on
trouve
sur cette
région
naturelle ?



Cette région naturelle abrite des milieux remarquables qui font l'objet d'une protection spécifique comme...



Aulnaies à hautes herbes : bois d'aulnes alimenté par une nappe d'eau permanente et peu profonde, et dont le sol est recouvert de hautes herbes (laïches, Reine des prés...).



Prairies fauchées des sols engorgés ou inondables : pâturages et prairies de fauche sur sol inondé caractérisés par la présence de certaines plantes comme le Populaire des marais, le Silène fleur de coucou, la Menthe aquatique, la Fritillaire pintade...

... mais également des espèces végétales protégées au niveau régional ou national comme...



Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora* Lam.) : orchidée se développant sur sol humide ou trempé.



Gratiola officinale (*Gratiola officinalis* L.) : plante vivace se développant principalement en bordure de cours d'eau et dans les marais.

Pour plus de renseignements, la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura tient à votre disposition la fiche détaillée de votre commune.

Fédération Départementale des Chasseurs du Jura

Rue de la Fontaine salée - 39140 ARLAY

Tél. : 03 84 85 19 19 • Fax : 03 84 85 19 10 - www.chasseurdjura.com

Quelques définitions :

- **Ripisylve** : formation forestière naturelle et riveraine d'un milieu aquatique, notamment le cours d'eau. Elle peut former un liseré étroit ou occuper une large surface de chaque côté du cours d'eau. C'est un milieu transitoire entre milieu terrestre et aquatique. Grâce à sa forme linéaire, elle joue le rôle de corridor écologique, facilitant le déplacement de la faune.
- **Mégaphorbiaie** : groupement de végétation herbacée haute (1 mètre) se développant sur un sol humide souvent dans une dépression, à proximité d'un cours d'eau.
- **Roselière, Cariçaie et Jonchaie haute** : végétation constituée de roseaux, carex ou joncs, bordant un milieu aquatique (lacs, rivières, ruisseaux et marais).
- **Milieux exploités** : zones humides exploitées par l'homme (cultures, plantations...).
- **Autres milieux** : autres boisements (feuillus ou conifères), pelouses, taillis, friches, etc.

L'inventaire réalisé par la FDCJ a permis d'établir un diagnostic de chaque milieu recensé et de mieux connaître leur état de santé. Ces informations relevées sur le terrain ont permis de dresser un classement des différentes zones.

Catégorie A : zones où les efforts de gestion doivent se concentrer afin de conserver des enjeux écologiques et économiques majeurs ;

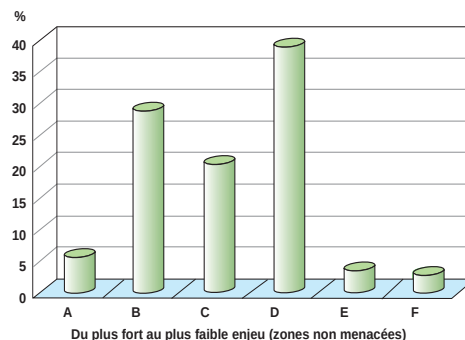
Catégorie B : zones à enjeux forts mais faiblement menacées devant être surveillées et/ou valorisées ;

Catégorie C : zones à enjeux moyens à forts et fortement menacées ;

Catégorie D : zones à enjeux moyens à forts non ou faiblement menacées ;

Catégorie E : zones à enjeux faibles dont l'état de conservation peut difficilement évoluer ;

Catégorie F : zones à enjeux faibles non menacées.



Classement
des zones
selon leurs
enjeux sur
ce secteur

Ce secteur est celui qui compte le plus de petites zones humides fortement menacées par rapport aux autres secteurs du département. Il est possible d'agir en leur faveur en mettant en œuvre des mesures de gestion adaptées afin de les préserver ou de les valoriser. Si vous souhaitez intervenir ou si vous avez connaissance de sites pouvant faire l'objet de ce type d'actions, n'hésitez pas à nous contacter afin de vous mettre en relation avec des structures locales pouvant vous accompagner dans vos démarches.